

ANRU : rénover pour améliorer les conditions de vie des populations

Anne-Sophie Hainsselin, responsable du pôle Urbanisme durable et International, direction de la Stratégie et du Développement des programmes, Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Paris.

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine¹ est à la croisée de deux programmes nationaux : un programme de rénovation urbaine, lancé en 2003 et en cours d'achèvement, et un nouveau programme de renouvellement urbain, inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Au-delà du traitement des dysfonctionnements urbains, ce nouveau programme vise à inscrire durablement les quartiers concernés dans la dynamique de développement de leur territoire.

La rénovation urbaine représente un programme d'ampleur colossale : quatre millions d'habitants sont concernés dans près de six cents quartiers, entre 2003 et 2020 ; plus de quarante milliards d'euros d'investissement servent à remettre à niveau le cadre de vie dans les quartiers. Dans les quinze années à venir, le nouveau programme porte sur des financements également considérables, d'environ 20 milliards d'euros, qui concerneront plus de quatre cents quartiers.

Offrir un environnement de qualité

Ces projets urbains, portés par les collectivités locales et cofinancés par l'ANRU, visent à améliorer le fonctionnement urbain des quartiers et à offrir un environnement de qualité aux habi-

tants et aux usagers. Il s'agit, au-delà du bien-être des habitants, d'intégrer durablement ces territoires dans la dynamique de leur agglomération, en renforçant leur attractivité résidentielle et leur potentiel de développement économique. Pour mettre en œuvre ces objectifs, les interventions urbaines sont multiples. Elles concernent à la fois les espaces publics : rues, jardins, parcs, etc. ; les équipements publics : sportifs, culturels, sociaux, éducatifs, etc. ; les équipements à vocation économique : commerces, pépinières d'entreprises, etc. ; l'intérieur des logements et les parties communes ; les espaces résidentiels...

La prise en compte de la santé dans le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) n'était pas inscrite dans les attendus de départ. Mais les projets menés, par leur nature et les objectifs qu'ils poursuivent, ont un impact sur la santé des habitants.

Prenons plusieurs exemples : l'une des premières interventions possibles dans un projet de renouvellement urbain, sans doute la plus évidente *a priori* pour les acteurs de l'urbanisme, est la réalisation d'une maison ou d'un centre de santé au cœur du quartier afin de favoriser l'accès aux soins des habitants. La création de nouveaux locaux, dans des bâtiments neufs ou existants, doit conforter ou inciter des

« LA REVALORISATION DE L'ESPACE DE VIE LIMITE LE REPLI SUR SOI ET LE SENTIMENT DE DÉVALORISATION. »

L'ESSENTIEL

-
- ▣ Établissement public, l'ANRU finance la rénovation urbaine aux côtés des collectivités.
- ▣ Cette rénovation porte le plus souvent sur les déterminants – urbanisme, transports, etc. – et a donc un impact direct sur la qualité de vie et la santé des habitants.

professionnels de santé à s'installer dans des quartiers qui en sont très souvent dépourvus. La maison urbaine de Santé du Neuhof à Strasbourg, inaugurée en 2010², a ainsi permis de rassembler au cœur du quartier médecins, infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeutes et un laboratoire d'analyses médicales. Cet équipement n'aurait pas pu voir le jour sans la mobilisation de l'ensemble des partenaires du projet : le bailleur social CUS Habitat, qui a accueilli le centre dans un bâtiment réhabilité, la commune et les professionnels de santé.

Renforcer les équipements publics

Outre la réflexion sur les infrastructures de santé, les projets de renouvellement urbain favorisent, par le renforcement des équipements publics, l'accès à des droits et à des services fondamentaux indispensables pour répondre aux difficultés sociales et économiques des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les équipements publics, ainsi améliorés, peuvent de nouveau jouer



© Patrick Tumeheueuf / Tendence Flâne

leurs fonctions sociales, en particulier éducatives et d'épanouissement personnel (culture, sport).

À Amiens, dans le quartier Étouvie, Le Grand Marais est un vaste parc de verdure de vingt-trois hectares, ouvert en 2007 sur un ancien lieu de décharge dépollué. Il dispose de stades d'entraînement de football, de terrains de street basket, de street hockey et de beach volley ou encore d'un parcours de santé, favorisant ainsi la pratique sportive.

La configuration urbaine de l'espace public participe également au bien-être des habitants d'un quartier. L'amélioration et une meilleure organisation des espaces publics contribuent à réduire le sentiment d'insécurité, en rendant plus lisibles les cheminements, en repensant l'éclairage urbain, en sécurisant les accès aux résidences, etc. Ces interventions, inscrites dans tout projet de renouvellement urbain, contribuent à diminuer le stress et l'anxiété et à favoriser les déplacements à pied. La réalisation de pistes cyclables concourt également au développement des modes de déplacement dits « actifs ».

Intervenir sur le logement et l'environnement

De nombreux projets de rénovation urbaine, comme celui de Montauban, ont également permis de réaliser des

jardins partagés ou collectifs, donnant ainsi la possibilité aux habitants de cultiver leurs propres légumes. Cette dimension est particulièrement intéressante au regard de la situation économique des ménages et permet l'accès à une alimentation plus saine. Les projets s'accompagnent systématiquement d'une démarche dite de « gestion urbaine de proximité » visant d'une part à organiser la vie dans le quartier pendant la mise en œuvre du projet, pour limiter les risques et les nuisances engendrés par des chantiers qui peuvent durer plusieurs années, et, d'autre part, à repenser les modes de gestion pour pérenniser les investissements réalisés. Cette démarche, associant fortement les habitants, est un enjeu important sur lequel agglomérations, villes et bailleurs sociaux travaillent au quotidien.

Les interventions sur les logements et leurs abords extérieurs sont également fondamentales. Elles ambitionnent notamment d'accroître le confort par l'amélioration des parties communes, des isolations thermique et acoustique, de la ventilation, etc. Les impacts sanitaires sont indéniables en termes de réduction du bruit ou de l'humidité par exemple. Les bailleurs sociaux mènent également des actions, dans le cadre des relogements notamment, pour résoudre les problèmes

de sur-occupation, avec des effets notables sur les résultats scolaires, entre autres. C'est finalement la revalorisation de l'espace de vie, qui a sans doute le plus d'impact sur la santé psychosociale des occupants, limitant le repli sur soi et le sentiment de dévalorisation.

Pour conclure, si la prise en compte de la santé dans les projets de renouvellement urbain n'a pas toujours été mise en évidence, elle en constitue une donnée intrinsèque, qui va bien au-delà de la seule question de l'offre de soins. Le nouveau programme national porte les mêmes ambitions et encourage les collectivités à élargir davantage les partenariats et à s'engager dans des démarches multicritères de développement urbain durable, pour croiser les approches en phase de conception des projets. Ainsi, les acteurs de la santé publique peuvent être utilement associés pour enrichir les projets locaux, notamment au travers d'une démarche comme l'Évaluation d'impact sur la santé (EIS). Les travaux menés depuis plusieurs mois à ce sujet par l'agence régionale de santé d'Île-de-France, l'ARS Pays de la Loire (*lire les articles dans ce dossier p. 20 et p. 22, Ndlr*) et d'autres ARS (Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, etc.) seront sans doute à partager, pour favoriser une culture commune autour de ces enjeux. ■

1. L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a été créée par la loi n° 2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003. Établissement public à caractère industriel et commercial (Épic), elle est opérateur de politiques de l'État et accompagne principalement les collectivités territoriales ainsi que leurs partenaires locaux pour définir et mettre en œuvre des projets de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2. Entretien avec le docteur Élisabeth Pénide. J'accompagne les patients, pour restaurer leurs droits et leur dignité. *La Santé de l'homme*, mars-avril 2012, n° 418 : p. 7-8. En ligne : www.inpes.sante.fr/SLH/pdf/sante-homme-418.pdf